

Réf : DCM/2023-30/7.1/13-04

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 07/04/2023

Notifiée aux élus le : 07/04/2023

Date de l'affichage : 07/04/2023

OBJET :

CINÉMA- Budget annexe primitif 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 avril 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES

Janine LHUILLIER à Josiane ROSIER-DUFOND

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal, en décide ainsi par article ».
- L'instruction budgétaire et comptable 57 (budget assujetti à TVA) précise que le « Conseil Municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Cinéma, le Budget Primitif 2023 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2023 Cinéma qui peut se résumer comme suit
 - **Total de dépenses de fonctionnement cumulées : 227 595.00 €**
 - 011 – Charges à caractère général **102 147.07 €**
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés **116 611.00 €**
 - 66 – Charges financières **560.00 €**
 - 023 – Virement à la section d'investissement **3 332.93 €**
 - 042 – Opération ordre transfert entre sections **4 944.00 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

○ Total des recettes de fonctionnement cumulées :	27 999.00 €
○ 70 – Produits services, domaine et ventes div	48 000.00 €
○ 74 – Dotations et participations	154 361.13 €
○ 042 - Opération ordre transfert entre sections	4 342.00 €
○ 002 – résultat reporté ou anticipé	20 891.87 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

○ Total des dépenses d'investissement Cumulées :	58 535.00 €
○ 21 – Immobilisation corporelles	21 286.00 €
○ 16 – Emprunts et dettes assimilées	11 200.00 €
○ 040 - Opération ordre transfert entre sections	4 342.00 €
○ 041 – Opérations patrimoniales	21 707.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

○ Total des recettes d'investissement cumulées :	58 535.00 €
○ 021 – Virement de la section de fonctionnement	3 332.93 €
○ 040 - Opération ordre transfert entre sections	4 944.00 €
○ 041 - Opérations patrimoniales	21 707.00 €
○ 001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	28 551.07 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le Budget Annexe du Cinéma en sa totalité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 25 avril 2023

Le Maire,

Pour le Maire par Délégué Pierre MAUMÉ/JEAN
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 30	Cinéma – Budget annexe primitif 2023	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication